Seventies Classic Club Trophy

Règlement Général

Le Seventies Classic Club Trophy (SCCT) organise des journées de roulage libre sur circuit dites 'loisirs' où le public n'est pas admis, sans aucune notion de compétition, de vitesse, sans classement ni chronométrage exclusivement pour voitures anciennes dont le modèle de base a été mis en production avant le 01/01/1984*. Nous acceptons les véhicules à roues couvertes à plus de 120° : barquettes et assimilés Lotus Seven. Les véhicules engagés devront avoir un look proche de l'origine ou de la compétition (rallye/circuit) et être en bon état général. Une photo récente du véhicule engagé est obligatoire pour valider l'inscription. Les véhicules 'Tuning' et/ou équipés de moteur modernes (swap) ou d'accessoires mécaniques non d'époque (turbo/compresseurs) ne sont pas acceptés. Le SCCT se réserve le droit de refuser toute inscription sans justification. Le présent règlement s'applique à toutes les journées SCCT. En cas de présence de consignes particulières propres au circuit plus strictes, celles-ci prévalent sur le présent règlement.

Organisation :

L'accueil des participants et le déroulement de la journée est assurée par le S.C.C.T. , l'encadrement sur piste est assuré par le staff du circuit. Toute inscription est ferme est définitive, aucun remboursement ou report du montant de l'inscription pour quelques motifs que ce soit, indépendant du SCCT, ne pourra être exigé. En cas d'absence du participant avec une inscription non réglée avant la journée, celle-ci reste valable et devra être réglée au S.C.C.T. L'encaissement des inscriptions est effectué quelques jours avant la date de roulage.

Informations pratiques : Le site du SCCT www.scct.fr contient l'ensemble des informations pratiques dont vous pourriez avoir besoin pour préparer au mieux cette journée. N'hésitez pas à l'utiliser pour communiquer avec le staff du SCCT.

Validation des documents pour l'accès piste :

L'accueil sur le circuit est ouvert à partir de 8h pour la validation des documents administratifs et la remise des autocollants de groupes et bracelets pilotes avant le briefing vers 8h30. La présence de tous les participants à ce briefing est **OBLIGATOIRE**. Pour les pilotes la copie du permis de conduire en cours de validité est exigé.

Accès à l'enceinte du circuit :

Pour des questions d'assurance, l'accès à l'enceinte du circuit est réservé aux participants (pilote(s) et accompagnants déclarés lors de l'inscription). Le public n'est pas admis. Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 12 ans et les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis dans les stands ni dans la pit-lane où la vitesse est limitée à 20 km/h. L'introduction et la consommation d'alcool et/ou de stupéfiant dans l'enceinte du circuit est totalement interdite (des contrôles d'alcoolémie pourront être réalisé).

Accès à la piste :

Seules les voitures de tourisme et GT des années 50/60/70 et début 80 à roues couvertes équipées d'une motorisation essence avec un échappement d'origine ou équivalent (maxi 100 dB*) sont autorisées à prendre la piste. Afin de permettre à chacun de rouler en toute sécurité, les voitures sont réparties en groupes selon leurs performances. Les groupes sont attribués par les organisateurs. Les personnes de moins d'1.50m et de moins de 16 ans ne sont pas admises comme passagères*.

Comportement en piste :

Les participants doivent respecter les consignes de sécurité et en particulier les drapeaux et feux de signalisation qui leur sont données par les commissaires de piste et les organisateurs lors du briefing de début de journée. Tout comportement dangereux en piste (drift, zigzags, ralentissement pour attendre un ami, dépassement risqué, etc...) avéré pourra entraîner des sanctions pouvant aller de l'interdiction de rouler durant une série jusqu'à l'exclusion définitive de la journée. Les décisions des membres organisateurs sont sans appel. Pour rappel : la responsabilité d'un dépassement est prise par celui qui dépasse, qui doit au préalable s'assurer que la voiture qui le précède l'a bien vu par tout moyen sans équivoque (geste de la main, clignotant, etc...). La voiture dépassée ne doit pas modifier sa trajectoire ou modifier son allure brusquement. En cas de panne vous avez l'obligation de rester à l'intérieur du véhicule, casqué et attaché et d'attendre le véhicule de remorquage (sauf en cas d'incendie bien sûr). En cas de fuite de liquide (essence/huile/liquide de refroidissement) arrêtez-vous dans le bas-côté le plus rapidement possible afin de souiller un minimum de longueur de piste. En cas d'utilisation d'absorbant, celui-ci est à la charge exclusive du pilote de l'auto en directe relation avec le personnel du circuit.

Pneumatiques et équipements de sécurité pilotes :

Quelques soient le modèle et la marque des pneumatiques, ils doivent être en bon état (pensez à adapter la pression de gonflage avant de prendre la piste). **Le pilote et le passager** doivent impérativement être équipés des équipements minimums imposés par les RTS de la FFSA à savoir:
-Pour les **véhicules de série** : port de la ceinture et d'un casque CE obligatoire (intégral avec visière lorsque le pare-brise n'est pas totalement fermé).
-Pour les **véhicules de compétition** : port du harnais, casque homologué**, combinaison ignifugée homologuée**, gants ininflammables, système RFT** pour les autos construites ou homologuées après le 01/01/1977 (Hans ou autre homologué).
En cas de manquement aux équipements pilotes minimum, les garanties d'assurance seront caduques.

Tenue adaptée couvrante (pas de short ni de t-shirt à manches courtes) pour les véhicules de série. Un extincteur poudre de 1kg solidement attaché recommandé, les crochets ou sangles de remorquage sont fortement recommandés pour éviter toute détérioration de votre véhicule en cas de remorquage. Une vérification générale sera effectuée pour contrôler l'état du véhicule, les dispositifs pour assurer la tranquillité publique et la conformité des éléments de sécurité de l'équipage. L'entrée en piste ne pourra se faire qu'après vérification du port du bracelet pilote, de la ceinture ou du harnais, du casque, de la tenue si imposée et de la position des vitrages latéraux fermées au minimum au 3/4.

Assurances :

Chaque membre qui emprunte la piste dans le cadre des sorties du SCCT doit être titulaire du permis de conduire. En tant qu'organisateur, le SCCT est assuré conformément aux dispositions de l'article R33130 du Code du Sport et il souscrit pour chaque sortie une couverture RC pour les participants, celle-ci ne couvre pas les dégâts matériels. L'évènement est strictement privé, interdit à tout public, seuls les participants et accompagnateurs signalés nominativement à l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du circuit. Seuls les pilotes déclarés à l'organisateur et porteur d'un bracelet 'pilote' sont autorisés à conduire sur la piste. Le participant est seul responsable sur la piste, pour lui et son éventuel passager, pour les dégâts occasionnés au circuit et installations et aux autres participants.

Droit à l'image :

Toute personne, quel que soit sa notoriété, dispose d'un droit exclusif sur son image et l'utilisation de celle-ci. Elle peut s'opposer à une diffusion sans son autorisation. Cependant, lorsque l'image est prise dans un lieu public, il suffit d'obtenir l'autorisation de la (des) personne(s) isolées et reconnaissables. L'acceptation du présent règlement vaut autorisation pour l'utilisation, la diffusion de photo/vidéo pouvant vous représenter individuellement ou en groupe, vous, votre voiture ou toute personne participant à nos journées à des fins de promotion de nos évènements sur différents supports (papier, affiches, site internet, réseaux sociaux, presse écrite).

Nom : _____ Prénom : _____

Date : _____ Mention manuscrite « lu et approuvé » : _____ Signature :

LE FAIT DE S'INSCRIRE IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIÈRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT. L'organisateur se réserve le droit d'exclure sans appel ni dédommagement aucun, toute personne ne respectant pas les obligations du présent règlement.

*Hors événement particulier faisant l'objet d'un complément du présent règlement imposant des règles supplémentaires et/ou plus strictes.
**Equipement homologué FFSA en cours de validité ou expiré admis.